

Les Rendez-vous

WEBINAIRE

Appel à projets

CAMPAGNE 2024

FFPLUM / Agence Nationale du

Sport



Mercredi 10 avril 2024 à 18h00



Accès aux structures affiliées - Durée 90 minutes



La Fédération donne **RENDEZ-VOUS RÉGULIERS** à ses clubs (Asso et OBL) et à ses instructeurs dans le cadre du développement des clubs et des pratiques.

Des webinaires sur les **THÉMATIQUES** et sujets à l'ensemble des structures ULM.

De véritables **TEMPS D'ÉCHANGES** dans lesquels vous pourrez poser vos questions et **partager vos expériences** (dirigeants, encadrants, pilotes).

PRÉSENTATION

- Mohamed AZZOUNI Dtn
- Mathieu FARCY Conseiller technique fédéral
- Christian SANTINI Responsable du GPCR
- Morgane BASSO Assistante administrative

PARTICIPATION

- Présidents des Comités Régionaux & Départementaux
- Dirigeants de club

DEROULÉ

- 1 Une présentation : **25 minutes**
- 2 Un temps d'échanges : **45 minutes**

CONSIGNES

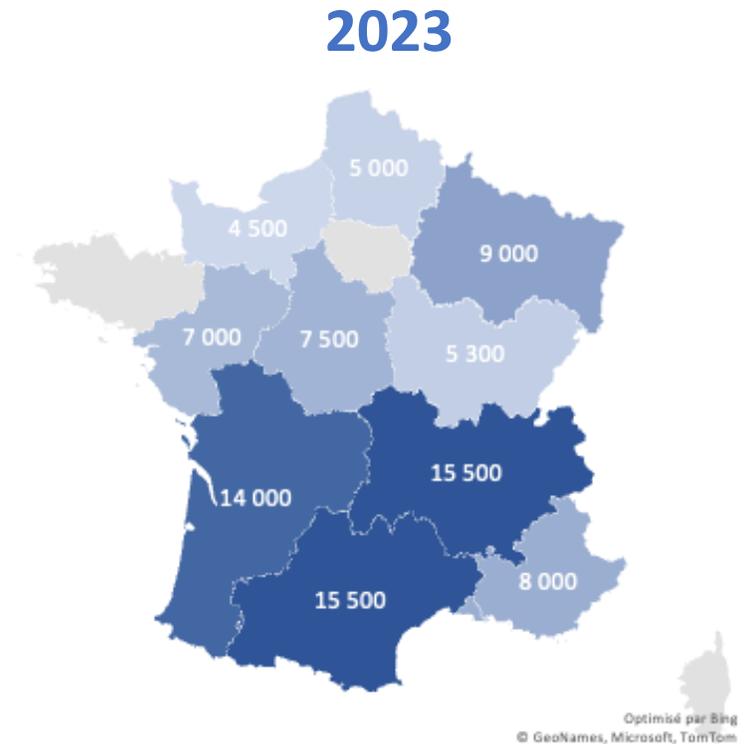
-   Micros coupés durant la présentation
-   Activables pendant le temps d'échanges



Ordre du jour

1. PRÉSENTATION & OBJECTIFS
2. QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?
3. QUEL PROJET ÉLIGIBLE ?
4. COMMENT DEPOSER ?
5. CALENDRIER 2024
6. COMPTE RENDU 2023

- La Fédération Française d'ULM lance sa **campagne** de demande de subvention au titre du Projet Sportif Fédéral pour l'année 2024.
- L'Agence Nationale du Sport (ANS) soutient les structures pour le développement des pratiques sportives dans le cadre d'une campagne appelée « subventions PSF » (Projet Sportif Fédéral).
- La particularité de ce dispositif est un double fonctionnement avec une instruction de la demande par la fédération puis d'une validation et une mise en paiement par l'ANS.
- L'enveloppe attribuée à la FFPLUM a vocation à accompagner les projets structurants portés par les clubs, les comités régionaux et départementaux.





2 - QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

LA DTN

Le Compte **Asso**

- Un club **associatif** affilié
- Un Comité **Régional** - CR > **tête de pont** sur les projets et actions
- Un Comité **Départemental** – CD

- **À jour** des documents sur Exalto + N° SIREN

- Ayant **une ou plusieurs** actions à mener
 - **4 max** pour les Clubs et CD
 - **4 max** pour les CR

CONDITIONS

→ **Le seuil d'aide financière est fixé à 1 500 € pour l'enveloppe totale**

Ce seuil est abaissé à **1 000 €** si le lieu se situe :

- en zone de revitalisation rurale (ZRR).
- ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
- ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR.

→ **Projet incluant de l'achat de matériel**

Les crédits attribués pour l'acquisition de **petits matériels** hors bien amortissables d'un montant maximal unitaire de 500 € hors taxes.



3- QUEL PROJET ELIGIBLE ?

LA DTN

1 - DÉVELOPPEMENT DES STRUCTURES ULM

- Formation et promotion des instructeurs bénévoles
- Participation des élus dans des formations spécifiques pour les bénévoles

2 - L'ACCESSIBILITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRATIQUES ULM

- Toute action favorisant l'accueil et l'intégration de jeunes
- Toute action favorisant les pratiques féminines et l'accès aux postes de dirigeants ou d'encadrements
- Toute action favorisant les pratiques handivol
- Toute action favorisant les actions intergénérationnelles
- **Accueil de compétitions régionales et nationales – Pas de sport de haut niveau ni internationale**

3 - PRATIQUES & ENCADREMENT EN TOUTE SÉCURITÉ

- Information et sensibilisation à la sécurité des pratiques.



3- QUEL PROJET ELIGIBLE ?

LA DTN

4 - LE VOL DURABLE

- Action en faveur du dév. durable (organisation de manifestations éco-responsables, mise en place d'actions durables)
- Action s'inscrivant dans une dynamique de développement durable (social, économique, environnemental)

5 - PRÉVENTION ET PROTECTION DES PRATIQUANTS

- Sensibilisation sur la prévention des violences, la lutte contre les discriminations (pour les encadrants et les pratiquants).
- Action favorisant la citoyenneté, l'engagement, la prise de responsabilité et l'accès aux postes de dirigeant au sein des clubs et des comités.

6 - PROMOTION DE LA SANTÉ PAR LE SPORT

- Action visant la prévention et la protection des sportifs :
 - contrôle de l'honorabilité des instructeurs, et des dirigeants,
 - sensibilisation et prévention des violences dans le sport
 - cellules d'écoute, formations spécifiques...



4 - COMMENT DEPOSER ?

LA DTN

Rendez-vous sur le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>.

➔ LES GRANDES ÉTAPES SUR LE COMPTE ASSO :

- **Créer un Compte Asso ou s'identifier.**
- Renseigner ou mettre à jour les pièces justificatives et les informations administratives.
- Réaliser et transmettre la demande de subvention.
- Les associations doivent déposer leur demande avec le code de la FFPLUM > **3398**
- Un accusé de réception est transmis par Compte Asso afin de valider votre demande.



4 - COMMENT DEPOSER ?

LA DTN

AVOIR MIS À JOUR, SUR SON « COMPTE ASSO »,

QUATRE DOCUMENTS IMPORTANTS :

- Les statuts de l'association.
- La liste des dirigeants de l'association.
- Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture.
- L'adresse officielle de son siège social.
- Le RIB.



4 - COMMENT DEPOSER ?

Formalisation et transmission du projet

Parcourir la note de cadrage ([site FFPLUM](#)) >

Utiliser le Guide > Le Compte Asso > faire une demande – projet sportif fédéral >

- **Étape 1** - Sélection de la subvention demandée > code FFPLUM > **3398** > **Planeur Ultra léger motorisé + catégorie dans les 6 possibles.**
- **Étape 2** - Sélection du demandeur > votre association
- **Étape 3** - Pièces à joindre au dossier > si nécessaire
- **Étape 4** - Description des projets > [trame de rédaction \(site FFPLUM\)](#)
- **Étape 5** - Attestation et soumission > Attestation et suivi du dossier



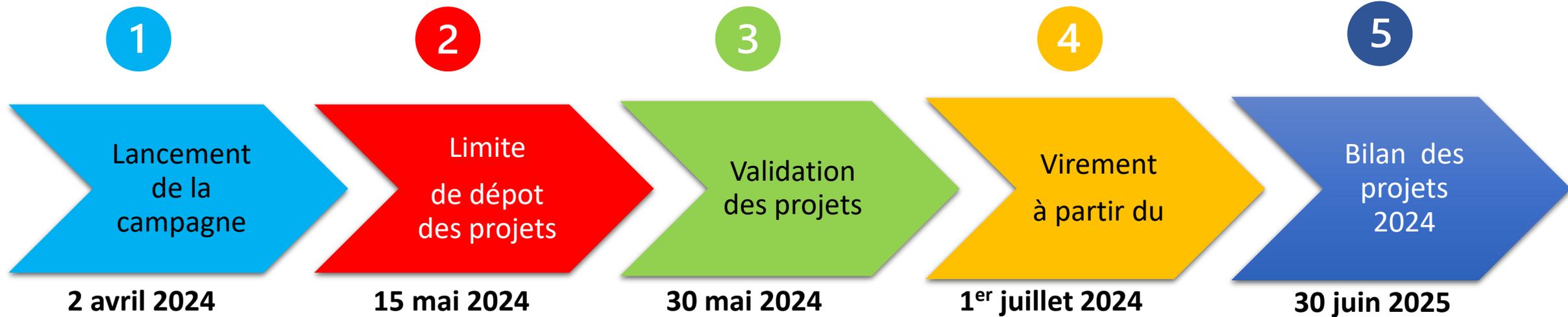
4 - COMMENT DEPOSER ?

Créer un Compte Asso ou s'identifier.

Renseignez ou mettre à jour les pièces justificatives et les informations administratives :

- numéro **SIRET** (> INSEE) et un numéro **RNA** accessible sur internet (> répertoire national des associations)
- les **statuts** de l'association
- la **liste des dirigeants** de l'association
- le plus récent **rapport d'activité** approuvé (**AG**)
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos (**AG**)
- le bilan annuel financier du dernier exercice clos (**AG**)
- le dernier budget prévisionnel annuel approuvé (**AG**)
- **RIB - un relevé d'identité bancaire au nom de l'association**
- le **projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite **Projet associatif**

CAMPAGNE 2024



l'accès aux compte-rendus financiers sera possible dès le 1^{er} janvier 2025 sur Le Compte asso.

MISSIONS

- Le GPCR est un **ESPACE D'ÉCHANGE**, qui travaille, produit et propose.
- **ACCOMPAGNER** les CRULM et les clubs.
- **ANALYSER** et **REPARTIR** les subventions de l'ANS.
- Seuls le Bureau et le Comité Directeur **VALIDENT** les travaux.

COMPOSITION 2024

- 3 membres du CD
- 2 membres de la DTN
- 4 Présidents de CRULM
- 1 représentant des clubs
- 2 salariés du siège
- Observateur de l'Agence Nationale
- 1 membre du Comité Ethique



Infos > site @ FFPLUM

Lien > <https://ffplum.fr/encadrer-general/les-structures?id=1249>

Email > appelaprojets@ffplum.org

DEROULÉ

- 2 Un temps d'échanges : **45 minutes**

CONSIGNES

-  Activables pendant le temps d'échanges